

Compte rendu de la réunion du conseil de l'ED ALLPH@

22 mai 2018

Représentants des Établissements et Unités de Recherche		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directrice	Nathalie DESSENS	Présente
CAS	Nathalie COCHOY	Présente
CREG	Jacques LAJARRIGE	Repr Christina Stange-Fayos
CERTOP	Marie-Gabrielle SURAUD	Présente
ERRAPHIS	Hourya BENTOUHAMI MOLINO-MACHETTO	Présente
IDETCOM	Martine REGOURD	Excusée
IL LABORATORIO	Jean-Luc NARDONE	Présent
LAIRDIL	Claire CHAPLIER	Présente
LARA-SEPIA	Patrick BARRES	Présent
LERASS	Pascal MARCHAND	Présent
LLA-CREATIS	Emmanuelle GARNIER	Présente
PLH	Fabienne BERCEGOL	Présente
CR UPS	Guillaume MARTI	Excusé
CR UT2J		
Administration	Valérie LAFITTE (DED)	Présente
Administration	Hugues SAMYN (Pôle Numérique SCD)	Présent
Représentants des Doctorants		
NOM		ÉMARGEMENT
Sarah CONIL		Présente

Gian Luca TROISI	Absent	
Charlène HUTTENBERGER	Présente	
Chloé MONASTEROLO	Présente	
Natacha SOUILLARD	Présente	
Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Directeur du département des Humanités, Université Carlos III de Madrid	Julio CHECA PUERTA	Excusé
Professeur à l'Université Westfälische Wilhelms, Munster	Cerstin BAUER-FUNKE	Excusée
Partenaires socio-économiques et culturels		
ORGANISME	NOM	
Société française des traducteurs	Barbara INGENHAG	Présente
Directeur Recherche, Technologie et Développement, Airbus	Dominique OLLINGER	Présent
Directrice de la Fondation Espace Ecureuil	Sylvie CORROLER-TALAIRACH	Excusée
Invités Permanents		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
CEIIBA	Amaia ARIZALETA	Présente
FRAMESPA	Modesta SUAREZ	Présente
DED	Christine MOREAU	Excusée
DED	Myriam GUIRAUD	Excusée

1- Informations

- Point sur le contexte

Le conseil aurait dû se dérouler le 19 mars mais avait été reporté pour cause de blocage (difficulté à trouver un lieu d'accueil pour le conseil mais surtout impossibilité d'accéder à certains documents restés dans les bureaux).

Après plus de trois mois de fermeture de la Maison de la Recherche, celle-ci a rouvert ses portes ce mardi 22 mai et la vie des ED va pouvoir reprendre. Durant ces trois mois, la plupart des formations de l'ED et des formations mutualisées UT2J ont été reportées. Se sont tenues quelques séances de séminaires (tant que les UFR ont été accessibles), les Doc-to-Me d'avril et mai et la formation « CNU/qualification, mode d'emploi ». Les Doc-to-Me de février et mars ont été reprogrammés (ils se dérouleront le mardi 19 juin de 11h à 14h). Les autres formations sont en cours de reprogrammation (même si tout ne sera probablement pas reprogrammé), en particulier celles dispensées par les personnels de la BUC.

L'ED est parvenue à gérer les urgences (demandes d'attestations, dépôt de dossiers de soutenance, autorisation de soutenance, relocalisation des soutenances).

Un certain nombre de points sont restés en jachère mais vont pouvoir redémarrer très vite (délivrance de diplômes, mise à jour des documents concernant les CDU ou les inscriptions pour lesquels Valérie Lafitte n'avait pas accès aux documents matrices et n'avait que des PDF). Nous allons aussi reprendre le travail sur le site Internet qui avait bien avancé mais est resté au point mort depuis janvier.

Un certain nombre de dossiers sont restés à l'arrêt en raison de l'absence d'instances élues, après la dissolution des conseils par le ministère (AMID-AMNAD, par exemple). D'autres (traités à l'échelon de la COMUE au sein de l'École des Docteurs) ont pu avancer normalement.

La directrice a choisi de ne pas modifier l'ordre du jour qui avait été envoyé pour le conseil de mars reporté et de signaler simplement les points qui ne peuvent pas être traités.

Une discussion s'engage sur les circonstances et les conséquences de ce blocage inédit qui laissera des traces psychologiques pendant longtemps. Les doctorants ont été particulièrement touchés, entre autres par la fermeture prolongée de la BUC (4 mois). La Commission des Thèses examinera avec beaucoup de mansuétude les demandes dérogatoires de réinscription à la rentrée.

Les membres du conseil chargent la directrice de faire remonter un certain nombre de problèmes induits par le blocage et en lien avec les études doctorales, en particulier ceux liés aux soutenances : sera-t-il possible de rembourser des missions non faites (une soutenance de thèse annulée alors que certains membres du jury avaient pris leur billet d'avion, par exemple) ? Les UR financent normalement l'impression des thèses effectuée par le service de reprographie de l'université. Sera-t-il possible de rembourser les doctorants qui ont dû avancer les frais auprès de centrales de photocopies ? Quid des frais divers qui ont dû être pris en charge par les directeurs de thèses (repas de thèses notamment) ? La problématique étant commune à tous les labos, il est suggéré qu'une communication unique sera préférable.

- Aides à mobilité EDT

En raison de la fin des financements IDEX, nous avons pensé un temps que l'EDT ne pourrait pas, cette année, financer des aides à mobilité internationale. Mais tous les établissements de l'UFTMIP ont accepté de participer à hauteur de 5.000 € chacun et la ComUE a abondé 50.000 €, ce qui a permis de mettre à la disposition des doctorants une somme totale de 80.000 € (hélas inférieure aux sommes allant de 100.000 à 150.000 € de ces dernières années). La réunion d'attribution a eu lieu le 26 mars. 4 doctorants d'ALLPH@ (sur les 5 qui avaient déposé une demande) ont obtenu un total de 3670 euros (le 5^e aurait obtenu 94 euros selon le barème EDT et n'a rien obtenu en raison de la décision de ne pas verser de somme en dessous de 100 euros). Comme les autres années, les

sommes attribuées l'ont été en fonction des barèmes annoncés dans l'appel et en fonction des autres financements déjà reçus. Les doctorants en cotutelle, dont il est indiqué qu'ils ne sont pas prioritaires, ont obtenu la moitié de la somme calculée selon le barème, comme les années précédentes. Le plafond a été fixé à 2000 euros en raison de la baisse sensible du budget. La seule nouveauté (qui devra être clairement annoncée aux doctorants si l'appel est reconduit) est que les sommes inférieures à 100 euros ne sont pas attribuées (en raison de la lourdeur de la mise en place des conventions nécessaires au versement de ces sommes).

- *AMID/AMNAD*

L'appel à financement AMID/AMNAD n'a pu faire l'objet d'un traitement en raison de l'absence de Commission Recherche depuis le 20 mars. Du fait du temps qui a été nécessaire pour le déblocage, les élections, initialement prévues avant l'été, ne se dérouleront sans doute pas avant novembre et il n'y aura donc pas de Commission Recherche fonctionnelle avant la fermeture de l'année budgétaire. 2018 sera donc une année blanche en matière d'AMID/AMNAD.

- *Enquêtes OVE/Observatoire du Doctorat*

L'OVE d'UT2J a fait sa dernière enquête d'insertion des docteurs cette année. Désormais notre établissement a délégué toutes ses enquêtes à l'Observatoire de l'EDT, comme le faisaient déjà la majorité des autres établissements de la ComUE.

Deux enquêtes ont donc été menées cette année. Les docteurs 2016 ont été interrogés pour l'étude de leur insertion à 1 an par l'observatoire de l'École des Docteurs. Les docteurs de 2014 ont été contactés par l'OVE d'UT2J pour connaître leur insertion à 3 ans. La directrice fait circuler les résultats d'enquêtes. Le taux de réponses de l'enquête de l'OVE sur les docteurs 2014 est de 93,6 %. Celui de l'enquête de l'observatoire de la cohorte de 2016 est de 86%. L'amélioration sensible du taux de répondants par rapport aux deux enquêtes conduites l'année précédente (autour de 60%) est due au fait que la directrice a demandé à être mise dans la boucle au moment des relances et a encouragé les doctorants à répondre en leur envoyant un mail et en faisant intervenir, si nécessaire, les directeurs d'unités de recherche ou les directeurs de thèses. Ces taux sont jugés excellents pour ce type d'enquête.

Concernant les doctorants 2014, quelques chiffres intéressants sont relevés : 66% se sont présentés à la qualification par le CNU, 76% de ceux-ci ont été qualifiés. Sur les 44 répondants, seuls 5 (11%) étaient en recherche d'emploi, 37 étaient en poste (84%) et 2 en post-doc (5%). 95% avaient déjà occupé un emploi. Sans surprise, le secteur éducatif est le premier employeur des doctorants d'ALLPH@, puisque 57% étaient en poste dans l'enseignement supérieur, 27% dans l'enseignement secondaire, ce qui représente 84% des insertions. Les pourcentages sont très stables d'une année sur l'autre.

Pour les docteurs 2016, donc moins d'un an après leur soutenance (beaucoup ayant soutenu à l'automne), 71% étaient en situation d'emploi (dont 6% avaient créé leur propre entreprise), 3% étaient retraités, 26% en recherche d'emploi.

L'ensemble des résultats de l'enquête figurera sur le site de l'ED.

- *Effectifs (inscriptions, taux d'encadrement, abandons, césures, soutenances)*

D'ordinaire, lors du conseil de mars est faite une étude très précise des effectifs. Cette année, l'étude sera seulement préliminaire puisque, du fait de l'impossibilité d'accès à tous les documents nécessaires induite par le blocage, des études fines seront à produire ultérieurement.

Le problème des abandons continue à être préoccupant. En 2016-17, 28 doctorants avaient abandonné dont 13 inscrits en 1^{ère} année l'année précédente. Nous demandons d'ordinaire aux doctorants de nous indiquer la raison de leur abandon. C'est ce document dont nous ne disposons pas. En 2016-2017, nous notons 23 abandons (dont deux doctorants qui avaient demandé une césure et deux doctorants qui n'ont pas été autorisés à s'inscrire). Cette année, seulement 3 étaient en 1^e année, 3 en 2^e année, 3 en 3^e année, 5 en 4^e année, 5 en 5^e année, 4 en 6^e année. Il est évident que l'absence de financement dédié joue un rôle prépondérant dans ces abandons puisque, souvent, les doctorants qui sont en emploi parallèlement à leur thèse se trouvent confrontés à une impossibilité de faire face à la conjugaison des deux activités. Dans ce domaine, on pouvait espérer que la possibilité de la thèse à temps partiel, offerte par le nouvel arrêté, allait permettre aux doctorants en emploi un allègement de la pression temporelle et éviter certains abandons de découragement. Cet effet ne s'est pas encore fait sentir.

Le taux d'encadrement respecte globalement le maximum de 6 encadrements à 100% fixé par la Charte des Thèses de la COMUE, avec un seul point à surveiller, le taux d'encadrement trop élevé de certains collègues d'ERRAPHIS qui s'explique par l'attrait international du doctorat de Philosophie à UT2J et le petit nombre d'encadrants potentiels. Le problème le plus critique, celui d'un collègue qui aurait encadré 14 doctorants, a été réglé par des co-encadrements systématiques, ce qui a réduit à 7 le nombre total d'encadrements à 100%.

L'ED a reçu, cette année, 5 demandes de césure et 4 (dont une à UPS) ont obtenu un avis favorable. Sur les 3 césures octroyées l'année précédente, 2 n'ont pas été suivies d'une réinscription, ce qui pourrait laisser craindre que le dispositif soit seulement un moyen de différer un abandon. Toutefois, il semblerait que ce ne soit pas le cas cette année. Comme le dispositif est nouveau, il est à examiner de près.

Les données chiffrées de l'année sont les suivantes (elles n'ont pas pu être vérifiées sur Apogée et il y a peut-être quelques erreurs) : 39 soutenances en 2016-2017 et déjà 27 soutenances cette année ; 73 nouveaux inscrits pour 305 inscrits au total cette année (dont 27 sont désormais docteurs). Tous ces chiffres sont à peu près stables, ce qui est signe de la vitalité de l'ED dans un contexte national de baisse généralisée des inscriptions en doctorat.

- *Portfolio et Règlement Intérieur*

Ces deux points sont ceux qui restent à régler pour être en complète conformité avec l'arrêté de 2016. Un groupe de travail est en fonction à l'EDT pour mettre en place le portfolio pour l'ensemble des doctorants de l'UFTMIP.

ADUM permet une mise en place facile. Il existe déjà une fonction « Portefeuille de compétences » qui se pré-remplit automatiquement à partir du reste du dossier. Le doctorant y ajoute ses publications et participations aux manifestations scientifiques. Les formations validées sur ADUM sont automatiquement versées dans ce portefeuille.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce portfolio, le groupe de travail issu du bureau de l'EDT a proposé de simplifier la liste des champs de formation autour d'axes thématiques communs aux écoles doctorales et à l'EDT.

Nous avons réalisé, lors du GT, une proposition de liste qui regrouperait l'ensemble des besoins :

- Scientifique
- Poursuite de carrière
- Entreprenariat

- Pratiques pédagogiques pour l'université
- Méthodologie de la thèse, recherche documentaire et publication
- International
- Diffusion des savoirs
- Éthique/Interdisciplinarité

Le chantier Portfolio devrait être clos pour la rentrée prochaine. Restera à réfléchir plus avant à la correspondance en termes de compétences mais le plus urgent était de mettre en place un système commun.

Pour ce qui est du règlement intérieur, la Commission Recherche devait proposer un modèle, comme elle l'a fait pour les UR, et demander à chaque ED de l'adapter en fonction de ses spécificités. Nous savons désormais qu'il n'y aura pas de Commission Recherche avant novembre ou décembre, au mieux. Et il n'est pas exclu qu'elle ait alors d'autres priorités. Se pose donc la question de savoir si nous travaillons de notre côté, quitte à devoir revoir notre copie ultérieurement. Le conseil est favorable à l'avancée sur ce dossier. La directrice propose de rédiger une première proposition et de la soumettre au conseil lors de la réunion de septembre.

- *ADUM*

Un beau travail de mise à jour et de stabilisation des données a été effectué par le Pôle des Études Doctorales. La mise à jour des données des laboratoires a, entre autres, demandé un travail important à la gestionnaire. Lorsque ce travail de mise à jour aura été plus ou moins effectué, il sera demandé aux laboratoires de prendre la main. Chacun a un code d'accès qui lui permet de modifier les données de son laboratoire. Il restera à affiner encore un peu la mise à jour (plus facile à opérer par les labos qui connaissent mieux leurs effectifs plus réduits que l'ensemble des données à mettre à jour par l'ED) et surtout, ensuite, à mettre à jour (les départs et arrivées de collègues et les soutenances d'HDR, en particulier) au fur et à mesure. Si la base est bien à jour, les dossiers seront extrêmement faciles à constituer pour la prochaine évaluation HCERES l'an prochain, pour les UR comme pour l'ED.

- *Conseil auditions CDU le 3 juillet (dates et processus)*

Le blocage que notre université a subi pose un certain nombre de problèmes concernant les CDU. Nous avons craint, un temps, que la campagne CDU ne puisse avoir lieu parce que la répartition des CDU entre les 3 ED n'avait pas été faite. Finalement, cette répartition a eu lieu lors d'une réunion entre l'Administrateur Provisoire, la directrice de la DAR, Sophie Périard, et les trois directeurs d'ED. ALLPH@ aura, cette année, 8 CDU UT2J et 1 CDU UPS. Ce contingent devrait demeurer inchangé dans les années qui viennent puisqu'il a été décidé de lisser la répartition annuelle des 81 CDU de l'UT2J.

La deuxième question qui se posait était de savoir quand programmer les auditions. Juillet est la seule solution pour les disciplines à concours, puisqu'il faut obtenir les détachements des enseignants du secondaire par les rectorats avant la fermeture estivale. En même temps, les diplômés de Master UT2J ne pourront pas être validés avant la rentrée. La proposition est donc de maintenir les auditions en juillet mais d'accepter les dossiers incomplets, c'est-à-dire des dossiers comprenant des notes de Master du 1^{er} semestre, d'éventuelles attestations pour les notes du S2 et une attestation de soutenance avec une note supérieure à 14/20. En effet, si le Master doit avoir été validé pour la signature du contrat et pour l'inscription en thèse, il est possible d'envisager de décaler ces deux formalités en attendant la validation complète. Il nous est seulement demandé d'assurer une liste complémentaire solide mais cette pratique est usuelle à ALLPH@ puisque nous savons que nous encourons toujours le risque de ne pas obtenir que les rectorats acceptent de laisser partir les futurs doctorants titulaires de l'éducation nationale.

Les auditions CDU à l'ED auront donc lieu, comme initialement prévu, le mardi 3 juillet (prévoir 9h-19h) en salle D155 avec, comme calendrier, une soutenance de M2 avant le lundi 25 juin à midi et un dépôt de candidature (papier+ électronique) avant le mardi 26 juin à midi. Comme chaque année, il sera demandé aux candidats d'être disponibles le 3 juillet puisque l'ordre de passage ne leur sera communiqué qu'une fois les dossiers entièrement vérifiés, probablement le jeudi 28 juin. Il est toujours possible, évidemment, de procéder à des interversions dans l'ordre de passage.

Jean-Luc Nardone, président de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur, indique que le Groupement des associations de langues et d'études étrangères (GALET), ainsi que plusieurs sections CNU, ont envoyé des motions demandant que les rectorats détachent de façon automatique les enseignants de l'enseignement secondaire qui obtiennent un CDU, afin que ces détachements ne se fassent plus au coup par coup, ce qui est parfaitement injuste pour les doctorants. Il engage les autres sociétés savantes et sections CNU à faire de même.

- *Date conseil septembre*

Le conseil se réunira le 24 septembre de 14h à 17h en salle D155.

2- Composition du conseil

- *Remplacements membres conseil*

La directrice informe de deux modifications dans la composition du conseil. Fabienne Bercegol a été élue à la direction de PLH en remplacement de Jean-Yves Laurichesse. Elle n'est pas nouvelle au conseil puisqu'elle y représentait la Commission Recherche depuis un an. La directrice profite de l'occasion pour remercier Jean-Yves Laurichesse pour sa participation fidèle et efficace au bureau et au conseil toutes ces années. Fabienne Bercegol siègera aussi au bureau pour y représenter les lettres (le premier L d'ALLPH@). Pour la remplacer dans sa fonction de représentante de la Commission Recherche au conseil, celle-ci avait élu Jacques Py mais la dissolution de la Commission Recherche a, de fait, annulé les nominations de représentants dans les divers conseils. Il n'aura donc jamais siégé et il faudra attendre qu'une nouvelle CR soit élue pour que quelqu'un siége de nouveau au conseil.

- *Désignation des 11 laboratoires qui auront le droit de vote en 2018*

Amaia Arizaleta, au nom de CEIIBA, a déposé une demande pour devenir membre du conseil et non plus seulement invitée permanente. Pour rappel, le conseil a été mis aux normes de l'arrêté du 25 mai 2016 l'an dernier, à un moment où le CEIIBA avait annoncé son départ pour rejoindre TESC. Du fait du refus d'intégration prononcé par le conseil de TESC, le CEIIBA a réintégré ALLPH@ et souhaite désormais une place au conseil. L'arrêté fixant des proportions de représentation strictes, le conseil, dans sa forme actuelle, ne peut intégrer de nouveau membre. En prenant le chiffre supérieur de 26 membres, le nombre de représentants de l'établissement (des établissements en cas de co-accréditation) ne peut dépasser 16 parmi lesquels il faut compter 2 représentants des services administratifs. Le choix renouvelé de l'établissement est que la direction fasse partie du conseil (comme c'est le cas des deux autres ED de l'établissement et des 14 autres ED de la ComUE), qu'il y ait un représentant des Commissions Recherche UT2J et UPS et que les 11 autres positions soient occupées par les directeurs des divers laboratoires. Avec le CEIIBA, il y a 12 laboratoires rattachés à ALLPH@, ce qui pose un problème numérique.

Sauf à attendre le nouveau contrat et à rester une dernière année dans la configuration actuelle, il reste donc à trancher entre deux solutions qui avaient été évoquées en septembre : la solution,

adoptée par de nombreuses ED confrontées à ce problème, que les laboratoires qui ont les plus petits effectifs de doctorants (calculés soit sur les inscriptions soit sur le nombre de soutenances des 5 dernières années) occupent tour à tour, pendant une année, le siège d'invité ; une solution évoquée en septembre proposait que, chaque année, un tirage au sort désigne un directeur de laboratoire qui n'aura pas le droit de vote et sera invité, sans considération pour la taille du laboratoire (la personne dans ce cas n'étant plus concernée par le tirage au sort les années suivantes). Il est évident que cela suppose que toute personne qui a droit de vote s'engage à être présente durant toute la procédure des auditions CDU. Si un collègue sait qu'il ne pourra pas être présent le 3 juillet, il lui est demandé de s'auto-désigner pour ne pas siéger cette année.

Les membres du conseil se prononcent pour la dernière solution. Chaque année, donc, un laboratoire aura le statut d'invité, sans droit de vote. La vie de l'ED étant extrêmement collégiale, il est espéré qu'il sera possible d'éviter un tirage au sort, par le désistement spontané de tel ou tel directeur d'UR. Marie-Gabrielle Suraud annonce que c'est le CERTOP qui se retirera cette année. Elle en est chaleureusement remerciée par les autres membres du conseil et il est bien précisé qu'il est évident que, si tirage au sort ultérieur il y a, le CERTOP ne fera pas partie des laboratoires qui peuvent être tirés au sort.

3- Budget

- Budget final 2017

La directrice présente les dépenses de l'année 2017. Le budget fait apparaître un reliquat de 192,98 euros.

- Proposition de prévisionnel 2018

Une proposition de budget prévisionnel est ensuite faite et discutée. Elle est évidemment conditionnée au vote du budget de l'université par le Conseil d'Administration, ce qui n'a pas été possible jusque-là en raison des mouvements de protestation qui ont paralysé notre université depuis la mi-décembre. Le budget général de l'université présenté (mais non voté) était en baisse d'environ 7% par rapport à l'an dernier. Le montant total prévu pour doctorat (les 3 ED + le Pôle des Études Doctorales) était de 42687 euros (au lieu de 45900 l'an dernier) et devait être réparti de la façon suivante : 11500 par ED (au lieu de 12300) et 8187 pour le Pôle des Etudes Doctorales (au lieu de 9000).

Faute de vote du budget par le CA d'UT2J, et après la dissolution des conseils centraux prononcée par le Ministère, la rectrice a arrêté un budget. Il est inférieur à celui qui avait été prévu. Après ventilation de la baisse entre les différentes UB, l'administration provisoire nous a annoncé un budget réduit de 20% de celui qui avait été initialement prévu. La directrice présente donc un budget prévisionnel à partir d'une dotation annoncée de 9544 euros. **[NB : Le budget final portera sur 10 000 euros, le Pôle des Études Doctorales ayant accepté de réduire sa part au profit des ED, afin de faire bénéficier au mieux les doctorants de ces financements].**

Le mode de facturation de l'EDT a évolué (pour éviter les nombreuses opérations financières correspondant à chaque formation suivie par les doctorants). Au lieu de facturer les formations, les participations au Doctoriales, les formations en langues individuellement, il a été fixé une somme forfaitaire par ED. Pour ALLPH@, la somme est de 4000 euros (ce qui correspond à ce que nous prévoyions pour l'ensemble de ces opérations auparavant). Ce nouveau mode de facturation nous

permettra d'éviter l'écueil de ces formations en langues que nous devons prévoir dès lors qu'un doctorant avait demandé l'autorisation de suivre une formation mais qui n'étaient parfois pas facturées, soit parce que le doctorant s'était désisté soit parce que la facturation arrivait après la clôture du budget. Dans ces cas, cela occasionnait un reliquat et reportait la facturation sur l'année suivante.

Les dépenses de fonctionnement ont été réduites par la paralysie totale qui a marqué les quatre premiers mois de l'année. Une fois les dépenses récurrentes prévues, il reste une somme d'environ 1500 euros pour les Aides à Mobilités aux doctorants en cotutelle.

4- Aides à mobilité ALLPH@

L'appel à aide à mobilité pour les cotutelles a été lancé plus tôt cette année (en décembre), afin de tenter de caler cet appel sur les autres (AMID/AMI EDT) pour éviter que certains doctorants ne fassent leur demande dans le dispositif inadapté. Les aides pour se rendre à une manifestation scientifique sont à demander lors de la campagne AMID/AMNAD (y compris pour les doctorants en cotutelle lorsqu'il ne s'agit pas de déplacements sur le lieu de la cotutelle). Pour un séjour dans un laboratoire de plus d'un mois, l'aide adaptée est celle de l'EDT. Les doctorants en cotutelle peuvent y prétendre si le déplacement n'est pas sur le lieu de leur cotutelle. Ils ne sont pas prioritaires si le déplacement est sur le lieu de la cotutelle mais certaines années, les doctorants ont reçu une aide d'un montant équivalent à la moitié des aides prévues plafonnées (tout comme les doctorants ayant déjà bénéficié d'une aide). Les aides d'ALLPH@ sont réservées aux doctorants dans le cadre de la mise en place d'une cotutelle ou déjà inscrits en cotutelle pour se rendre dans l'autre établissement de la cotutelle.

6 doctorants avaient déposé des demandes (ERRAPHIS, FRAMESPA, LARA-SEPPIA, PLH et Il Laboratorio). L'une des demandes n'était pas recevable (il s'agissait d'une demande pour un déplacement autre que le lieu de la cotutelle). Si l'on adopte le même barème que l'an dernier (plafonnement à 200 € de l'aide accordée à ceux qui ont déjà bénéficié d'une aide, à 300 € pour les déplacements en Europe et à 500 € les aides hors-Europe, avec possibilité de fournir un peu plus les années fastes), on obtient un total de 1580 euros. C'est cette configuration qui est adoptée par le conseil.

Le formulaire utilisé depuis 2014 ne prévoyait pas la signature des directeurs de thèse ou des directeurs de laboratoires. Ces signatures seront rajoutées au formulaire si l'aide est reconduite l'an prochain sous sa forme actuelle.

5- Comités de suivi

Les laboratoires avaient jusqu'au 1^{er} mars pour faire remonter la composition des comités scientifiques de 2^e année. Un tableau des 59 inscrits leur avait été envoyé pour vérifications. L'ED a reçu la plupart des compositions de la part des laboratoires. Cette partie du dispositif est maintenant parfaitement calée. Quelques modifications mineures ont été apportées aux modalités (précision qu'un au moins des deux membres du comité doit être HDR, ajout d'un moment de huis clos entre le doctorant et son comité de suivi à la fin de la séance, ajout d'une rubrique sur l'environnement de la thèse dans le formulaire de suivi, précisions sur les documents à envoyer aux membres du comité, ajout de la nécessité de les envoyer au moins 15 jours avant) . Un document va être mis sur le site de l'ED. Il est demandé aux directeurs des UR de faire un petit rappel aux membres de leurs UR en leur

rappelant qu'aucune inscription en 3^e année ne sera possible sans que figure dans le dossier le bilan du comité de suivi de 2^e année.

Les comités de suivis pour les années 3-4-5, sont organisés par l'ED. 20 professeurs se sont déclarés volontaires pour faire partie de ces comités de suivi (il s'agit, à deux ou trois modifications près, des mêmes personnes que l'an dernier). La directrice a envoyé les tableaux des 3^e et 4^e année pour vérification aux DU. Elle a ainsi identifié les doctorants pour lesquels une soutenance est annoncée avant le 31 décembre et qui sont donc dispensés de comité. Elle a ensuite identifié les doctorants en césure et ceux qui ont passé un Mi-Parcours ou un Doc-to-Me et qui sont également dispensés. Elle a ensuite proposé une liste de binômes et a réparti les doctorants sur ces dix binômes. Les listes ont été validées par la commission des thèses et elle est présentée au conseil. La directrice va désormais demander aux binômes de s'entendre sur une date pour la tenue de ces comités et convoquera les doctorants.

[NB : toutes les informations figurent désormais sur le site, dans une rubrique dédiée aux comités de suivi]

6- Site Internet

Le chantier majeur de cette année devait être le site Internet. Un premier effort a été fait pour permettre une simplification des informations, grâce au travail de la responsable administrative et à l'aide de la gestionnaire de l'ED CLESCO. Le site est déjà plus clair et plus facile à utiliser. Mais nous avons prévu de le refaire entièrement.

Nous avons, en janvier, entamé un premier travail sur l'arborescence du site en collaboration avec les deux autres ED et toute l'équipe administrative du Pôle Études Doctorales. Nous avons identifié un certain nombre de rubriques à conserver. Le blocage de la MDR nous a empêché de tenir la deuxième réunion prévue.

Le travail pourra désormais reprendre mais il est peu probable que le site puisse être refait avant la rentrée des ED en novembre. Puisque la temporalité a changé, des ajouts vont être faits au site actuel (informations sur les comités de suivi, résultats d'enquêtes de suivi des docteurs, etc.).

7- Actions doctorants

- Journée sur le financement des thèses

Les doctorants ont organisé, le 22 janvier, leur traditionnelle journée sur le financement des thèses. Ils ont décidé, cette année, de ne consacrer cette journée qu'aux doctorants déjà inscrits (pour les aides à la mobilité et autres financements durant la thèse). Cette journée a été, cette année encore, un franc succès. L'ED est très reconnaissante aux élus de cette belle initiative renouvelée chaque année depuis quatre ans.

- Petit déjeuner des Doctorants

Les doctorants élus de la CR et des trois ED ont aussi organisé, pour la troisième fois, un petit-déjeuner des doctorants le 27 janvier dernier. Le but de ces rencontres est de renforcer les liens entre doctorants de l'UT2J, mais aussi de leur permettre de partager les difficultés rencontrées lors de la thèse et de les informer des décisions prises concernant la politique de la recherche à l'UT2J.

- Journée d'étude d'ALLPH@

Les doctorants ont réussi à maintenir leur journée d'étude « Public/Privé » le vendredi 30 mars grâce à l'accueil de l'École des Docteurs à la Maison de la Recherche et de la Valorisation sur le campus Paul Sabatier et surtout grâce au LERASS qui a apporté son assistance matérielle et financière. L'ensemble du conseil remercie Julie Renard, la gestionnaire administrative du LERASS pour son aide (entre autres pour l'impression des programmes) et Pascal Marchand et l'ensemble des collègues du LERASS pour avoir avancé les financements nécessaires à l'impression des programmes, au buffet et aux pauses café. Les doctorants remercient également les laboratoires qui ont accepté de leur fournir un soutien financier. La journée a été passionnante et s'est très bien déroulée, devant un public un peu moins nombreux que d'habitude en raison du blocage et de la délocalisation mais intéressé et ravi de la qualité des interventions.

8- Formations

- Appel 3 séminaire ALLPH@

Trois des quatre Grands Séminaires d'ALLPH@ en sont à leur 2^e année d'existence. Il faudrait donc prévoir de les remplacer l'an prochain. Leur tenue, cette année, a été très perturbée et la discussion s'engage sur la pertinence de les laisser fonctionner, s'ils le souhaitent une année supplémentaire. La directrice indique aussi qu'elle avait reçu une proposition nouvelle (« Nouvelles mythologies et expérimentations narratives », Flore Garcin-Marrou et Aurélie Herbert (LLA-CREATIS), Giuseppina Sapio (LERASS) et Aline Wiame (ERRAPHIS)).

Le conseil propose que la directrice demande aux collègues s'ils souhaitent maintenir leurs séminaires l'an prochain. Si certains ne le souhaitent pas, elle proposera aux collègues ayant soumis le nouveau projet d'intervenir. Si tous souhaitent reconduire leurs séminaires, elle annoncera aux collègues que le début de leur séminaire n'interviendra qu'à la rentrée 2019.

- Doctoriales

Les Doctoriales se dérouleront du 17 au 22 juin à l'École des Mines d'Albi. Quatre doctorants d'ALLPH@ s'étaient préinscrits mais seuls deux ont fait signer l'autorisation d'inscription.

- Réunion d'information M2

La directrice avait fixé au 22 mars sa réunion d'information annuelle sur les études doctorales à destination des étudiants de Master. Les doctorants élus devaient y intervenir (puisque'ils ont choisi, cette année, de ne plus mêler étudiants de Master et doctorants dans leur réunion d'information sur les financements). En raison du blocage persistant, la réunion n'a pas eu lieu.

- Forum des encadrants

La directrice propose de tenir la 4^e édition du forum des encadrants le vendredi 28 septembre (10h-12h). Elle enverra aux DU un mail qu'ils pourront diffuser aux membres de leurs labos.

9- Questions diverses

Une des doctorantes élues de l'ED, élue au CAC de la ComUE, soulève une interrogation institutionnelle suscitée par une communication récente de l'École des Docteurs. Alors que les représentants des doctorants à l'EDT étaient les doctorants élus du CAC, il leur a été annoncé qu'ils

seraient remplacés par les élus doctorants au CA de la ComUE tout récemment élus, alors même qu'ils demeurent élus au CAc. La directrice de l'ED tentera d'élucider cette question.

Il est demandé si des informations ont circulé sur la réouverture de la BUC. Hugues Samyn répond qu'elle va rouvrir partiellement dès le 24 et qu'en fonction de l'effectif des personnels grévistes, ils essaieront d'étendre ces horaires dès la semaine suivante.